

Les estimations sont de 3 millions de francs pour 2024.

Le dépassement budgétaire est estimé à 1.7 millions de francs.

- b) Le nombre moyen de mineurs hospitalisés au moins un jour dans le mois est de : 18 mineurs à fin août 2024, par rapport à 19 en 2023, 11 en 2022 et 7 en 2021.

La hausse des dépenses est en grande partie due à l'augmentation de la durée moyenne des placements en hospitalisation sociale et à certains mineurs présentant des situations complexes nécessitant que l'encadrement standard soit complété par un renfort du personnel soignant.

Le dépassement budgétaire est estimé à 2.1 millions de francs.

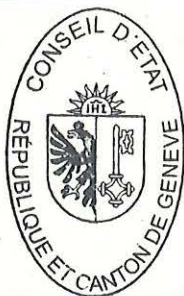
En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, le département sollicite un crédit supplémentaire de 3.8 millions de francs pour l'année 2024.

Finalement, il convient de relever que le projet de budget 2025 prévoit une augmentation de 3 millions de francs pour le financement de la structure Maétis (accueil de situations psychiques complexes) et l'agrandissement du foyer Yamba (foyer d'urgence pour des bébés et de très jeunes enfants, de 0 à 5 ans) à la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), permettant d'accueillir des mineurs placés en hospitalisations sociales.

En 2026, tel qu'inscrit au plan financier quadriennal du département, il est prévu l'ouverture d'une vingtaine de places supplémentaires dont celles-ci sont rendues possibles suite à des déménagements et/ou travaux, ce afin de permettre un accueil adapté aux situations rencontrées, de même que limiter l'ultime recours que constitue le placement en hospitalisation sociale.

Conseil d'Etat :

20 novembre 2024



La chancelière d'Etat :

Décision de la commission des finances :

Accord	Date :
Refus	Signature :